

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

N° VA_DEL2026_104

Objet : Tarif de la sortie culturelle au parc zoologique de Pairi Daiza en Belgique

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement social des familles habitant les quartiers de la Résidence et du Triolo, la Maison des Genêts de la Ville de Villeneuve d'Ascq organise durant l'année en cours des sorties familiales destinées à créer des liens sociaux.

Cette activité est l'aboutissement d'un atelier hebdomadaire appelé «la Pause-café». Il est proposé dans ce cadre une sortie pédagogique au Zoo de Pairi Daiza (Domaine de Cambron 7940 Brugelette) Belgique.

Les objectifs généraux recherchés à travers ces actions culturelles et d'animations sont :

- ❖ de favoriser l'accès aux loisirs et la découverte de sites et d'activités culturelles,
- ❖ de renforcer les relations intrafamiliales,
- ❖ de favoriser les échanges, les liens et la convivialité entre les familles participantes,
- ❖ de découvrir les patrimoines culturels et travailler à leur compréhension et appropriation,

et ainsi de favoriser l'accès à la culture pour tous.

Le public ciblé par ces actions est principalement celui des quartiers Résidence et Triolo accompagné par les assistantes sociales de la Maison Nord Solidarité (MNS), du Programme de réussite éducatif (PRE) et du Centre communal d'action sociale (CCAS) ou inscrit dans les actions d'accompagnement scolaire, distribution alimentaire ou secteur adulte de la Maison des Genêts.

Les inscriptions se feront à la Maison des Genêts et la participation financière

des familles sera calculée sur le principe du quotient familial de la Caf du Nord dont les montants sont repris en annexe de cette délibération.

Elle couvre le déplacement aller et retour en transport en commun, la préparation, l'entrée et l'encadrement.

Cette sortie se déroulera le samedi 23 mai 2026.

Il est proposé aux membres du conseil de fixer comme suit la participation des familles pour la sortie culturelle au parc zoologique de Pairi Daiza en Belgique en mai 2026.

Imputation comptable : 7066 524 3721

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.2.3 Maison des Genêts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222894B-DE-1-1

Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026

Participation financière des familles à la sortie familiale
au zoo de Pairi Daiza (Belgique)
Mai 2026

le coût par personne pour cette sortie est estimé à 76,30 € (transport, entrée au zoo, préparation, encadrement de la sortie).

le nombre de places prévu est de 53 personnes.

la participation pour les enfants (jusqu'à l'âge de 12 ans) est calculée sur la base de 50% de la participation adulte.

Le quotient familial de référence pour le calcul de la sortie culturelle au Zoo Pairi Daiza est celui du quotient familial délivré par la Caisse d'Allocation Familiale du Nord.

La participation est fixée sur le principe d'un taux d'effort progressif basé sur le coût global de la sortie à savoir :

A = adulte

E = enfant

Tranche 1 0 à 369 €		Tranche 2 à 418 €		Tranche 3 à 499 €		Tranche 4 à 550 €		Tranche 5 à 611 €		Tranche 6 à 713 €		Tranche 7 à 780 €	
A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E
3,62 €	1,81 €	3,80 €	1,90 €	4,85 €	2,43 €	7,13 €	3,57 €	9,08 €	4,54 €	13,58 €	6,79 €	16,72 €	8,36 €